



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Monsieur Erwin Jutzet
Conseiller d'Etat, Directeur
Grand-Rue 27
1701 Fribourg

Céans

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: DNS 3258

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 30 octobre 2012

Modification relative aux examens d'avocats et de notaires - Consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Nous nous référons à votre courrier du 24 septembre 2012 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité par voie de circulation. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence et vous fait les remarques suivantes (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission attire votre attention sur le fait que la transmission des travaux mentionnée dans l'art. 32 doit se faire par courrier recommandé et que les copies adressées aux membres détruites une fois la décision de la Commission définitive. En tout état de cause, il faudrait éviter des communications par courriels.

II. Sous l'angle de la Transparence

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de nous informer de la suite que vous y accorderez, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Marc Sugnaux
Président